

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

Nombre de Membres

Composant le Conseil	49
En exercice	49
Présents à la séance	41
Pouvoirs	6

56/KG

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE D'ASNIERES-sur-SEINE

EXTRAIT DU REGISTRE
des
Délibérations du Conseil Municipal

OBJET

SEANCE DU 31 MARS 2004

VŒU RELATIF
AU COMMERCE
INTERNATIONAL
DU BOIS ET A LA
PROTECTION DES
FORETS

L'an deux mil quatre, le trente et un mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le dix neuf mars, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Manuel AESCHLIMANN, Député-Maire.

Etaient présents : M. CAILLET 1^{ER} Maire-adjoint, M. ALONSO, Mmes CHAVINIER, RAUSCHER, MM. DECHENOIX, BLANC, DELAGE, BOUTIFFARD, Mme LECLERC, MM. CAYLA, BARY, MARTIN SAINT LEON, Mmes ESCLATTIER, RICHARD, M. SEMOUN, Mme AESCHLIMANN, M. DAUPHIN, Maire-adjoints, Mmes PENET, MOURGET, PERRIN, MORDACQ, FOURNIER, MOUNIER, SOLAL, M. MARGUERIE, Mme PREVITALI, M. CHAUDE, Mme DE GIRAUD D'AGAY, M. NAMIN (arrivé à 21h45), Mme RATTIER, MM. BARBERI, LAGARDE, Conseillers Municipaux Délégués, MM. CHAZOULE, BERARD DE MALAVAS, NOISETTE, PIETRASANTA, RICHARD, CASARI, MASSOL, PERIOD, Conseillers Municipaux.

Avaient donné mandat : M. TESSIER, M.A. à M. BLANC, M.A ; Mme BERTHOLET, C.M.D à M. CAYLA, M.A ; Mme POURBAGHER, C.M.D à Mme MOUNIER, C.M.D ; M. LE GAC, C.M.D à M. BOUTIFFARD, M.A ; M. RIERA, C.M. à M. PIETRASANTA, C.M. ; M. VIDAL, C.M. à M. NOISETTE, C.M.

Absents : Mme NAVARRO, C.M; M. ZAOU, C.M.

Après désignation de Madame AESCHLIMANN en qualité de Secrétaire de Séance,

LE CONSEIL,

Considérant qu'en Europe, la France est le premier importateur de bois tropicaux d'Amazonie et d'Afrique,

VILLE D'ASNIERES-sur-SEINE
Le Maire atteste
le caractère exécutoire de cet acte par
transmission
ou dépôt en Préfecture des Hauts-de-
Seine
le : 31-04-04
et
Par publication le : 7-04-04
Ou (et)
Par notification le :

Considérant que l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture reconnaît aujourd'hui que la perte des forêts anciennes est due en grande partie à de mauvaises pratiques de coupe et à la surexploitation des produits ligneux,

Considérant qu'il est urgent d'appliquer le "principe de prévention" en s'assurant que les produits à base de bois commercialisés en France ne contribuent pas à la déforestation dans d'autres pays,

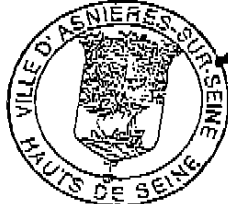
Après en avoir délibéré,

EMET LE VOEU SUIVANT :

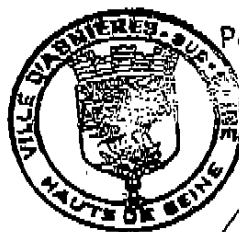
dans le cadre du commerce international du bois et pour protéger les forêts, la Ville d'Asnières-sur-Seine s'approvisionnera désormais en bois "éco-certié" quelque soit le label retenu, la certification assurant la traçabilité du bois et une bonne gestion forestière.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents.

LE DEPUTE-MAIRE D'ASNIERES-sur-SEINE,




Manuel AESCHLIMANN



Pour Copie Conforme
ASNIERES-sur-SEINE
Pour le Maire,
Le Maire-Adjoint

